

COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du 15 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VIRELADE (Gironde), dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique FAUBET, Maire.

OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU SIEA DES DEUX RIVES.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Présents : 11
Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal: 08.01.18.

PRESENTS: FAUBET Dominique, RAPET Pascal, BRAU Rolande, ARNAUD Henri, CURILLON Romuald, BATTOCCHIO Jérôme, AUGÉARD Serge, DA SILVA TOME Americo, ERCEAU Karl, TERRIEN Sonia, TAROT Jean-Pierre.

ABSENT(S) EXCUSE(S): VAN DE KERCHOVE Martine a donné pouvoir à Sonia TERRIEN, BLANC-TARIS Guy a donné pouvoir à Dominique FAUBET ; PUJOLS Sandrine.

SECRETAIRE DE SÉANCE: BRAU Rolande.

ORDRE DU JOUR :

- Election des délégués au SIEA DES DEUX RIVES.
- Demandes de subvention DETR 2018 et autres subventions pour construction de classe.
- Choix du concert pour les scènes d'été et demande de subvention à la CDC.
- Réveillon 2018.
- Questions diverses.

**Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19 heures.
Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.**

ELECTION DES DELEGUES AU SIEA DES DEUX RIVES.

Vu l'arrêté de projet de périmètre du syndicat intercommunal issu de la fusion du syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable des deux rives de Garonne et du syndicat intercommunal des eaux et assainissement de Rions, en date du 17 octobre 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13/11/2017, approuvant le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat dénommé SIEA DES DEUX RIVES,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 28 décembre 2017 portant fusion du SIEA de RIONS avec le SIAEP des Deux Rives,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fusion entraîne une nouvelle élection des délégués des membres du nouveau syndicat au Conseil de ce dernier. Les délégués sont élus par le Conseil Municipal dans les conditions fixées aux articles L.2122-7, L. 5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-7 du Code Général des collectivités Territoriales.

Vu l'article 6 des statuts prévoyant que chaque commune est représentée par :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les Communes de moins de 2000 habitants ;
- 2 délégués titulaires pour les Communes de 2000 habitants et plus.

Après avoir écouté ces explications,

Le Conseil Municipal,
Procède à l'élection à bulletin secret des délégués.

Sont élus l'unanimité par : 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

- Monsieur Henri ARNAUD délégué titulaire
- Monsieur Jean-Pierre TAROT délégué suppléant.

DEMANDES DE SUBVENTION DETR 2018 et autres subventions pour construction classe.

Une classe supplémentaire au groupe scolaire est prévue. Une demande de subvention va être faite auprès de l'Etat et du Conseil Départemental. Monsieur le Maire doit contacter M. BILLA l'Architecte choisi lors du Conseil du 20 novembre 2017 à cet effet.

CHOIX DU CONCERT POUR LES SCENES D'ETE ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA CDC.

Karl ERCEAU a contacté trois groupes : « Lacets des Fées » pour un montant de 1300€ avec sono – « Romano Dandies » pour un montant de 1300€ sans sono et « Perry Gordon » pour un montant de 900€ sans sono. La date des scènes d'été est fixée au week-end du 15 et 16 septembre 2018.

Karl doit se renseigner sur les disponibilités des groupes pour la prochaine réunion.

REVEILLON 2018.

Cette année la Commune va organiser le réveillon du 31 décembre.

Doivent être contactés : - le traiteur, Laurent HIRIBARNE (par Rolande BRAU)

- le DJ Ghislain HAZERA (par Karl ERCEAU)

Et des Chansonniers humoristes, les « VILS NAVETS » (par M. le Maire).

QUESTIONS DIVERSES :

- Des devis vont être demandés à ENEDIS et à la SAUR pour la viabilisation des deux terrains de la Commune aux Graves de Gayon.

- A compter de février, les réunions du Conseil Municipal se feront les mardis soir.

La séance est levée à 20 h.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les conseillers Municipaux,